

COMPTE-RENDU du 23 Octobre 2015

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze et le vingt trois octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 20 Octobre 2015.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	x		
RAYNAUD Fabienne	x		
MAYNADIE Philippe	x		
FRAISSE Marie-Claude	x		
MOULS Bernard	x		
FOURNON GOHIER Régine	x		
PUEO Jean-François	x		
LACHAISE Michel	x		
SLOWTHER Valérie	x		
PEREZ Edouard	x		
LACUBE Sylvie	x		
SANCHEZ Marie-Christine	x		
MANI Raouf	x		
PERRIER Françoise	x		
HOLZ Bernard		x	PERRIER Françoise

Secrétaire de séance : Monsieur R. MANI est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 Octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

En application de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi Notre) en date du 07 Août 2015, Monsieur le Préfet a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le 15 Octobre 2015, un projet de schéma départemental qui prévoit, en ce qui concerne Carcassonne Agglo, l'intégration de neuf communes supplémentaires (Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette et Monze) regroupées actuellement au sein de la Communauté de Communes du Piémont d'Alaric ainsi que les communes de St Couat d'Aude et Roquecourbe Minervois en ce qui concerne la CC Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

Cette proposition respecte le cadre réglementaire initial de la loi 2010-1563 du 16 Décembre 2010 dite de réformes des collectivités territoriales et les nouveaux critères établis à travers les dispositions de la loi Notre :

- Seuil minimal de population des communautés à 15 000 hab (hors cas dérogatoires) ;
- Cohérence des périmètres des communautés eu égard aux bassins de vie, SCoT, unités urbaines ;
- Accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale ;
- Réduction du nombre de syndicats ;
- Transfert des compétences des syndicats aux communautés ;
- Rationalisation des structures d'aménagement/environnement ;

Le critère de population n'est qu'une des orientations des dispositions légales, qui poursuit un objectif de rationalisation plus global ; ainsi, les intercommunalités qui correspondent au critère de population se trouveront dans l'obligation d'évoluer dans leurs composantes et leurs compétences.

Les conseils municipaux des communes membres de Carcassonne Agglo doivent exprimer un avis dans les deux mois suivant les propositions préfectorales (soit avant le 15 Décembre 2015).

Ainsi, étant donné que les propositions émises par Monsieur le Préfet sont cohérentes avec l'ensemble des schémas programmatiques de la responsabilité de Carcassonne Agglo (SCOT, PLH, Schéma de déplacement, ...) ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

Approuve les propositions préfectorales dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale pour l'intégration des communes sus nommées sous réserve du **respect des avis exprimés par leurs conseils municipaux respectifs** ;

Adopté à l'unanimité des membres présents

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose que sur proposition du Receveur Municipal, il convient de se prononcer sur l'état d'admission en non valeurs pour les redevables de titres d'impayés qui, au terme des procédures engagées par les services de la Trésorerie, n'ont pu être mis en recouvrement

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

- Prend connaissance des sommes restant à recouvrer et se prononce sur les propositions d'admission en non valeurs selon le détail suivant :

Budget 303 - Serv Ext. des Pompes funèbres

Succession MEYNEKENS 491,04

Dit que le montant de cette dépense sera couvert par l'inscription de crédits à l'article 673 des budgets concernés.

Adopté à l'unanimité des membres présents

... / ...

**DECISION MODIFICATIVE N° 1– BUDGET SERV. EXT. POMPES FUNEBRES 2015 –
Régularisation admission en non valeurs**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal
Approuve le virement de crédits suivant :

ARTICLE DEPENSE	OBJET	MONTANT	ARTICLE RECETTE	OBJET	MONTANT
6068	Autres matières et fournitures	-500,00			
6541	Créances admises en non valeurs	500,00			

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres présents

**DEMANDE DE SUBVENTION « AMENAGEMENT DE LA PLACE J. GASTOU »
Mise aux normes d'accessibilité et valorisation du cœur de village –**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suivant délibération du 15 Juillet 2013 il a été validé l'esquisse des travaux relatifs à l'aménagement de la Place Jean Gastou située en cœur de village.

Il indique que suivant étude du bureau d'étude GAXIEU Ingénierie, cette opération estimée à la somme de 280.788,56 € HT (honoraires de maîtrise d'œuvre compris) représente, outre l'obligation de la mise aux normes d'accessibilité, la volonté d'aménager le cœur de village.

Considérant l'obligation de la mise aux normes et l'intérêt de poursuivre une politique d'aménagement et d'embellissement de la Commune, il soumet le projet pour approbation et propose de solliciter le soutien financier de la Communauté d'Agglomération CARCASSONNE AGGLO pour l'attribution d'une subvention nécessaire à la réalisation des travaux

Sur proposition du Maire, Ouï son exposé et après en avoir délibéré,

ADOpte le projet concernant l'opération « Aménagement de la Place Jean Gastou – mise aux normes d'accessibilité et valorisation du cœur de village » tel que présenté par le BET GAXIEU Ingénierie,
DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération selon le plan de financement suivant :

DEPENSES

Travaux et honoraires – Tranche 1 (budget 2015)	180.000,00 € H.T.
Travaux et honoraires – Tranche 2 (budget 2016)	100.788,56 € H.T.
	280.788,56 € H.T.

RECETTES PREVISIONNELLES

Participation Conseil Général (18%)	51.972,00 €
Participation Etat (17 %)	46.027,00 €
Participation C.A.C. CARCASSONNE AGGLO	
Tranche 1 (exercice 2015)	10.000,00 €
Tranche 2 (exercice 2016)	10.000,00 €
Autofinancement de la Commune	162.789,00 €
TOTAL	280.788,56 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération CARCASSONNE AGGLO pour l'attribution, au titre de l'exercice 2015, d'une subvention nécessaire au financement des travaux

Adopté à l'unanimité des membres présents

**DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 6– B. P. 2015 –
Nomenclature budgétaire M 14 –**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,
Approuve le virement de crédits suivant :

ARTICLE DEPENSE	OBJET	MONTANT	ARTICLE RECETTE	OBJET	MONTANT
1321-105	Subv ETAT	141.000,00	1321-105	Subv ETAT	-141.000,00
1331-105	D.E.T.R.	-141.000,00	1328-105	Autres	2.600,00
2041582	Autres group.	-17.500,00	1331-105	D..E.T.R.	141.000,00
2041582-109	Autres group.	17.500,00			
21568-115	Autres mat. Et outill.	2.600,00			

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Pole Santé : accord du conseil municipal pour diffusion d'une nouvelle annonce de recherche d'un médecin et de professionnels para médicaux sur site spécialisé moyennant un tarif de 800,00 €.
- Elections régionales : visite à la Cave Coopérative Mardi 27 Octobre dans le cadre de la campagne en vue des prochaines élections de Mme Hélène GIRAL, Conseillère régionale sortante et Vice-Présidente de la Région.
- Projet construction hangars photovoltaïques : point sur le dossier, décision attendue en décembre.
- Travaux « LA POSTE » : Point sur les travaux qui vont occasionner la fermeture du bureau le 28/10 pour une durée de 2 à 4 mois.
- Décombres et encombrants : Mise à l'étude d'une procédure de verbalisation
- Projet éolien : examen du dossier reporté à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h.